

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

AVANT LA RENTRÉE

La rentrée du Parlement est désormais proche, et dès à présent on peut dire que rarement la période des vacances parlementaires a été plus tranquille et plus calme. Si l'on se reporte par la pensée à deux ou trois années en arrière, combien est grande la différence et combien il semble qu'on soit loin de ce temps troublé où chaque jour surgissait un incident nouveau ou quelque difficulté imprévue!

Une fois de plus la philosophie aura eu raison : tout finit et, après les grandes agitations matérielles ou morales l'apaisement se produit et, bien qu'on n'en soit encore qu'à quelque distance, on ressent une sorte de réconfortante surprise à constater que, malgré tout la vie normale reprend son cours et que, somme toute, il n'y a eu qu'un accident, pénible et affligeant, — qui le contesterait, — mais enfin qu'un accident, fût-ce même dans cette terrible Affaire qui, si longtemps, pesa d'un poids si lourd, sur la conscience nationale et sur l'opinion publique.

Le cabinet Waldeck-Rousseau n'eût-il fait que contribuer à ce résultat, dans une mesure et avec une habileté qu'il n'est guère possible de contester, on pourrait affirmer qu'il a rendu un service digne de toute la reconnaissance du pays.

Souvent on s'est demandé, et parfois on se demande encore, quelle est la raison de l'exceptionnelle durée du ministère, qui d'ores et déjà, a largement entamé sa troisième année d'existence. Cette raison est celle-là même que nous venons d'indiquer.

En vain multiplie-t-on contre M. Waldeck-Rousseau et ses collègues les attaques et les calomnies. En vain les accuse-t-on, non sans impudence, de semer le désordre et la haine, les faits répondent et qu'on le veuille ou non, rien ne vaut leur évidence ; c'est le plus puissant, le plus irrésistible, le plus fort de tous les arguments, le reste n'est que bruit stérile et fumée passagère, pour lesquels il semble que soit fait tout exprès le proverbe : autant en emporte le vent. Et l'on sait si, en ces temps derniers, le vent a eu de la besogne.

En dehors du Parlement où l'on sait quelle est la puissance de ses répliques, en même temps que l'autorité de ses discours, M. Waldeck-Rousseau a tout laissé dire. On pourrait dire qu'il y a mis une sorte de dédaigneuse coquetterie qui, si elle a le don d'horripiler ses adversaires, n'est pas sans impressionner vivement l'opinion. N'est-ce pas là, en effet un des traits caractéristiques de ce véritable homme d'Etat qui, dans ce sang-froid, dans cette entière possession de lui-même, semble puiser la force d'âme et la netteté d'esprit nécessaires pour surmonter toutes les difficultés de la situation ?

Mais, s'il laisse dire, M. Waldeck-Rousseau ne laisse pas faire, et c'est là le point important. Il s'est tracé un programme dans l'exécution duquel il entend se maintenir, sans aller ni au delà, ni en deçà.

Ce programme c'est avant tout la défense de la République contre tous ceux qui l'at-

taquent par des voies ouvertes ou détournées. M. Waldeck-Rousseau s'est fait un devoir d'en imposer le respect, et il y a réussi. Certes cela n'empêche pas ses adversaires de l'accuser de tout désorganiser, de tout compromettre. Encore une fois il laisse dire, et à ce réquisitoire, il répond non par des paroles, mais par des actes.

Pour n'en citer que les plus frappants exemples, le voyage du Tzar a montré jusqu'à quel point l'alliance franco-russe était « ébranlée » et la revue de Reims a été apparemment la preuve irréfutable de la « désorganisation de l'armée ».

Dès lors, on comprit très bien de quelle nature est la créance obtenue par les détracteurs du président du Conseil. On comprend leur fureur ; on saisit beaucoup moins les raisons de leur déraison. Tout au moins n'auraient-ils pas dû se préparer à eux-mêmes de semblables démentis, pour ne pas dire de pareils désastres.

A vrai dire, c'est cette contradiction absolue entre des accusations si graves et la réfutation si éclatante que le président du Conseil ne demande qu'à l'évidence elle-même, qui vaut à M. Waldeck-Rousseau cette autorité chaque jour grandissante.

Le pays en bénéficie ; plus que jamais la tranquillité et le calme lui sont garantis ; comment n'en serait-il pas reconnaissant à l'homme qui ayant, lors de son arrivée aux affaires, trouvé l'agitation nationaliste et réactionnaire à ce point maîtresse de la rue qu'elle pouvait librement y prodiguer ses outrages au Président de la République, y provoquer l'armée à la désobéissance et à la guerre civile, opposer en un mot, à l'exécution des lois une scandaleuse résistance, a fait rentrer dans l'ordre tous ces fauteurs d'émeutes, tous ces ennemis de la légalité ?

Pendant les vacances parlementaires qui s'achèvent, la France a mesuré toute l'étendue du progrès accompli depuis deux ans.

La besogne a été rude et complexe, mais elle a été bienfaisante. Il n'était plus possible de supporter plus longtemps ce régime d'agitation, de désarroi, de provocations sans nom et sans nombre dont tous les bons citoyens étaient à la fois les témoins attristés et impuissants.

Aujourd'hui, il n'y a plus rien de semblable. Le pays a repris sa physionomie régulière ; d'un pas ferme et assuré, ils l'avance vers ces élections de 1902 dont il a le devoir de se préoccuper dès cette heure, pour faire triompher une fois de plus la cause de la démocratie et de la liberté, qui est celle de la République.

C'est à cette consultation prochaine et importante, du suffrage universel, organe de la souveraineté nationale, que le Parlement devra se préparer dès son retour en employant utilement le temps très court qui nous sépare encore de la date du scrutin.

Nous en avons la confiance, les Chambres ne failliront pas à ce devoir.

Les députés de la majorité républicaine, lorsqu'ils se représenteront devant les électeurs, pourront à l'exemple du ministère qu'ils ont soutenu de leurs votes, rappeler l'œuvre de défense républicaine de la pacification nationale qu'ils ont accomplie. Le

pays leur en saura légitimement gré, il le prouvera par ses suffrages.

A. B.

Au Transvaal

L'échec du général French

Il est manifeste maintenant que le général French, sur qui on fondait de grandes espérances, a complètement échoué dans sa mission qui était de rejeter les Boërs hors de la colonie, au delà de l'Orange.

On peut même affirmer que si les Boërs sont maintenant si nombreux dans le Sud et ont envahi des régions qu'ils n'avaient jamais atteintes auparavant, c'est qu'ils ont dû battre les colonnes anglaises dans différents engagements qu'on a soigneusement cachés.

Aucune nouvelle du Natal. On dit seulement que Botha dispose de 4 à 5.000 hommes.

Il semble également que le convoi de 32 voitures de vivres capturées par les Boërs près de Melmouth, n'est pas le même que l'énorme convoi détruit par eux, le 29 septembre. Il s'agit de deux affaires différentes.

INFORMATIONS

Election sénatoriale

Dimanche a eu lieu à Périgueux une élection sénatoriale.

Il s'agissait de remplacer M. Roger, démissionnaire.

Il y a eu trois tours de scrutin.

Inscrits : 1,137 ; votants : 1,125

Ont obtenu :

M. Guillet, maire de Périgueux, républicain, 539 voix, élu.

M. le docteur Peyrot, 533 voix.

Le rendement des Impôts

Le chiffre total du rendement des impôts indirects et des monopoles de l'Etat, pour le mois de septembre s'élève à la somme de 199,066,500 fr., accusant ainsi une moins-value de 20,082,300 fr. par rapport aux évaluations budgétaires, et une diminution de 20,096,700 fr. par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

L'Affaire de la Légion d'Honneur

Il est question de nommer le vice-amiral Puech, ancien préfet maritime à Rochefort, membre du conseil de la Légion d'honneur, en remplacement de l'amiral Lefèvre démissionnaire.

La *Libre Parole* annonce que l'amiral Rieu-nier, député de Rochefort, a avisé le président du conseil qu'il l'interpellerait au sujet de la mesure qui a frappé le général Davout, grand-chancelier de la Légion d'honneur.

L'*Echo de Paris*, parlant des prochaines nominations au conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, dit qu'une seule paraît certaine jusqu'ici, celle du général Mourlan, que la limite d'âge atteint le 9 octobre.

D'après le même journal, il serait question également du général de division Lebrun, ancien commandant de la division de Bordeaux.

Mais, jusqu'à cette heure aucune information n'est certaine.

Les demandes d'autorisation

Le ministère de l'intérieur a reçu les dernières demandes d'autorisation des congrégations qui se sont soumises à la loi.

Sur les 607 demandes, 64 émanent de congrégations de femmes. Le nombre des établissements est de 9,397, dont 2,001 pour les hommes et 7,396 pour les femmes.

Sur les 607 demandes, 449 devront être soumises au Parlement et 158 pourront être admises par un décret rendu en Conseil d'Etat.

Le pape, assure-t-on, s'est montré très préoccupé du mouvement d'opinion qui s'est produit en divers pays, notamment en Angleterre, contre l'immigration des ordres religieux qui ont abandonné la France; aussi a-t-il préparé les instructions qui vont être incessamment envoyées aux généraux et supérieurs de ces congrégations, leur recommandant de se conformer scrupuleusement aux lois du pays dans lequel ils sont appelés à vivre.

Les Industriels et Commerçants aux Souverains russes

Lors du séjour des souverains russes en France, une Adresse de la délégation permanente des Chambres syndicales de France et des Chambres de commerce françaises à l'étranger, leur a été remise par les soins du prince Ourousoff.

L'ambassadeur de Russie vient d'adresser à M. Muzet, député de Paris, président de la délégation, la lettre suivante :

« Monsieur le Député,

» Je n'ai pas manqué de transmettre à Leurs Majestés les souhaits de bienvenue exprimés par les industriels et commerçants français. Leurs Majestés, très sensibles à cet hommage de bienvenue, ont daigné me charger d'être l'interprète de leurs meilleurs remerciements auprès de vous, comme président des Chambres syndicales et de commerce, ainsi qu'auprès des industriels et des commerçants français.

» Veuillez, etc. » Prince OOUROUSSOFF. »

Le Conflit franco-turc

La Note du Gouvernement français

La note du gouvernement français a été remise par M. Bapst à Tewfik-Pacha. Elle est très énergique. Le gouvernement français maintient intégralement la demande de 344,488 livres et, afin de couper court à tout procédé dilatoire, exige une consignation immédiate, entreses mains, de la dite somme, et laissera alors à la Porte un délai pour établir le montant des acomptes versés aux créanciers Lorando depuis octobre 1897.

La note dit, en concluant, que les attermolements depuis de longues années opposés par la Porte à l'ambassade de France au sujet de la créance Lorando, justifient la procédure adoptée maintenant par la France.

La traversée de la Méditerranée

Un regrettable événement vient d'être causé par le violent mistral qui souffle depuis deux jours, et qui semble avoir voulu joindre ses effets aux entraves dont M. de La Vaulx et ses compagnons ont eu à se plaindre. Une poutre du grand hangar qui a été spécialement construit, il y a près de deux mois, aux Sablettes, pour abriter le ballon pendant le gonflement, a été détachée par la tempête, est tombée sur le ballon aux trois quarts gonflé et lui a causé plusieurs fissures.

Le *Méditerranéen* cube trois mille cent mètres. Or, sur les deux mille trois cents mètres d'hydrogène qu'il contenait déjà, quatre cents ont été perdus.

Ce ne serait là qu'un incident qui n'aurait d'autre conséquence que de demander

un jour ou deux de plus dans les préparatifs, mais le vent continue à être très vif, tandis que le hangar, qui a perdu une de ses principales poutres, menace de s'effondrer sous la bourrasque. Si pareil accident survenait encore, M. de La Vaulx et ses compagnons craignent que le ballon se crève. Tout ce qui a été fait jusqu'ici serait alors à reprendre.

Une réunion d'anarchistes à Hottingen

Un correspondant du *Vaterland* qui se trouvait en Suisse dans le courant de septembre, a eu connaissance de plusieurs incidents de la réunion d'anarchistes qui a eu lieu dernièrement à Hottingen, près de Zurich, réunion qui a déjoué toutes les surveillances de la police.

D'après une indiscrétion, c'est l'empereur Guillaume qui serait le plus menacé, puis viennent le président Loubet et le jeune roi d'Italie, ensuite le roi Edouard.

Quand au tzar, les quelques nihilistes présents ont formellement déclaré qu'il avait été insuffisamment empoisonné, mais qu'il le serait bientôt, et suffisamment.

Ce voyageur, qui venait de Zurich et Lucerne, assure que cette information vient d'une source sûre. Les anarchistes présents étaient russes et italiens. Il y avait en plus deux anarchistes allemands.

Une Centenaire

On signale la mort, à Lombréuil (Loiret), d'une femme nommée Angélique Delaveau, veuve Thiollier, décédée à l'âge de cent deux ans, dix mois et neuf jours.

La veuve Thiollier appartenait à une honnête famille de cultivateurs. Elle eut la joie de voir ses quatre-vingt-douze enfants et petits-enfants jusqu'à la quatrième génération.

CHRONIQUE LOCALE

La loi sur les retraites ouvrières

(Suite)

Bien que très sérieuse, cette objection contre la centralisation des versements ouvriers et patronaux dans une caisse unique, n'est cependant pas la plus importante.

L'inconvénient le plus grave du système proposé est le trouble qu'il apporterait dans les finances du pays ; et telle est assurément la raison qui a le plus contribué à retarder jusqu'à ce jour le vote de la loi. Les législateurs les plus audacieux reculent en effet devant l'énormité des sommes qui peu à peu s'accumuleraient entre les mains de l'Etat, et finiraient par accaparer à elles seules la plus grande partie des rentes françaises.

Il est certain que les rentes 3 1/2 0/0 deviendraient bientôt insuffisantes ; elles représenteraient au pair 6 milliards 800 millions environ, alors que les évaluations les plus modestes estiment que le total des versements dépasserait sûrement le chiffre de 16 milliards. Si les capitalisations a opérer devaient absorber de 20 à 22 milliards comme certains, et non des moins dignes de foi, le soutien, la totalité de nos rentes y passerait ; le capital nominal du 3 0/0 perpétuel atteignant à peu près 14 milliards et demi.

Il est inutile d'insister davantage pour montrer l'imprudence qu'il peut y avoir à bouleverser ainsi les finances de la nation.

L'Allemagne a reculé devant cette éventualité, et basé l'organisation de ses rentes d'invalidité sur la création de caisses régionales.

Ces considérations trop spéciales échappent d'ailleurs à notre compétence. Si nous en avons parlé, c'est que nous croyons que la centralisation en une caisse unique siégeant à Paris, de toute l'organisation créée par la nouvelle loi aurait à bien des égards de déplorable conséquences ; et que nous voulions manifester notre désir de voir le gouvernement abandonner cette idée, et préconiser l'institution de caisses régionales, surveillées par l'Etat, mais dans lesquelles la plus grande place possible serait laissée à l'initiative privée.

Les versements que les ouvriers auraient à effectuer représenteraient souvent la totalité des économies dont ils sont capables. Dans ce cas le vote de la loi entraînerait d'une façon à peu près assurée la disparition de toutes les sociétés de secours mutuels, syndicats, associations diverses, dont ils ne pourraient plus payer les cotisations.

Il y aurait dans cette disparition un inconvénient moral de premier ordre. Il n'est plus nécessaire en effet de faire ressortir les avantages moraux considérables que présentent les innombrables associations de toute sorte qui couvrent la France, et se développent chaque jour davantage.

Elles font naître et croître chez l'ouvrier le sentiment social ; elles lui apprennent à obéir à des statuts et règlements qu'il a votés lui-même ; elles l'imprègnent d'idées altruistes. C'est par les associations que l'alcoolisme a été combattu partout où il a reculé. Bref, les associations sont assurément un des plus

puissants instruments de progrès social et moral qui ait jamais existé.

Or, il est à craindre que la nouvelle loi ne porte une atteinte sérieuse à l'existence des associations par les difficultés qu'elle leur créera pour le recouvrement des cotisations, en France surtout où le peuple préfère conserver lui-même ses économies, et ignore l'usage des assurances sur la vie, des rentes viagères, etc.

Si les avantages moraux des associations sont considérables, les services matériels qu'elles rendent ne le sont pas moins. Parmi ces services nous n'en envisagerons qu'un seul : les secours contre la maladie délivrés par les sociétés de secours mutuels.

Aujourd'hui tous les ouvriers français font partie, ou du moins pourraient et devraient faire partie d'une société de secours mutuels. Mais ces sociétés ont malheureusement des cotisations assez élevées, et nul n'ignore que, malgré cela, leur situation financière est loin d'être brillante ; la plupart, on pourrait dire toutes, ne parvenant à équilibrer leur budget que grâce aux cotisations des membres honoraires. C'est dire que celles des membres participants ne sauraient être diminuées. N'est-il pas à craindre que beaucoup d'ouvriers ne puissent payer cette cotisation quand ils auront été obligés de soustraire à leur gages une somme bien plus élevée, et qui, pour la moyenne des ouvriers caduciens, ne serait pas inférieure à 36 fr. par an.

Si la constitution d'une retraite pour la vieillesse est désirable et nécessaire, les secours en cas de maladies ne le sont pas moins. Que devient une famille d'ouvrier dont le chef est malade, et combien durent ses économies, si au manque de salaire du malade, aux mille frais qu'entraîne une maladie, il faut encore ajouter le paiement des honoraires médicaux et pharmaceutiques. Combien d'ouvriers pourront faire face à ces dépenses imprévues mais certaines ?

D'après les statistiques, sur cent ouvriers, 20, 25, au plus, et probablement bien moins, ont des chances d'atteindre et de dépasser 65 ans, âge de la retraite ; le nombre de ceux qui profiteront de cette retraite, un, deux, trois ou cinq ans sera moindre encore. Tandis que sur cent ouvriers il y en aura 95, et probablement davantage, qui durant leur existence seront atteints d'une maladie, et souvent de plusieurs.

La disparition des sociétés de secours mutuels devant les caisses de retraites constituerait donc, pour la majorité des ouvriers, l'abandon d'un service certain pour un avantage incertain et aléatoire.

Les diverses objections que nous venons de développer s'appliquent uniquement au projet de loi tel qu'il nous est soumis, et nullement au principe des retraites pour la vieillesse. Il est en effet du devoir strict de la part de la société de se préoccuper de cette question, et de s'efforcer d'organiser le fonctionnement de caisses de retraites, et de faciliter aux ouvriers la constitution d'une rente viagère pour leurs vieux jours.

Mais pour cela nous croyons que l'Etat doit s'en remettre à l'initiative privée, stimulée et aidée par lui, en favorisant la création de caisses régionales. Ces caisses, sous surveillance sévère, recevraient de lui des subventions proportionnées à leurs besoins et aux versements de leurs membres.

Pour faire face à cette dépense un impôt spécial pourrait être créé. On éviterait ainsi de surcharger l'industrie française qui a tant de peine à lutter contre la terrible concurrence étrangère, d'un impôt qui dépasserait 700 millions par an, et serait par conséquent supérieur à celui que produisent les quatre contributions directes pour toute la France.

La puissance de l'initiative privée, quand elle est aidée par l'Etat, nous est bien montrée par ce qui se passe en Belgique. Nos voisins ont voté l'an passé une loi sur les retraites ouvrières. Le soin de l'application de la loi est laissé à des caisses régionales libres, et le principe d'obligation a été écarté. Mais l'Etat se réservant le droit de contrôle sur les caisses, s'est engagé à leur verser d'importantes subventions dont le total s'élève cette année à 12 millions.

Le résultat de cette union féconde ne s'est pas fait attendre. Le chiffre des ouvriers inscrits dans les différentes caisses de retraites du pays n'avait pu en vingt ans dépasser 150,000. Depuis le vote de la loi, et en une seule année, il s'est élevé à 500,000.

Il ne nous appartient pas d'entrer dans les détails d'organisation ; il suffit que nous ayons développé les principales observations qui nous ont été suggérées par l'étude du projet de loi, la situation économique du département du Lot, et la condition spéciale de ses habitants.

D^r AYMARD

Président du syndicat agricole de Limogne

Ponts et chaussées

M. Boudes, conducteur des ponts et chaussées de 4^e classe, attaché au service ordinaire du département du Lot, sera attaché à partir du 1^{er} octobre, dans le département de la Charente, au service des études et travaux du chemin de fer de Ruffec à Roumazières.

Etalons particuliers

La commission chargée d'examiner au point de vue du cornage et de la fluxion

périodique des étalons appartenant à des particuliers destinés à faire le service de la monte en 1902, se réunira :

A Cahors, le vendredi 11 octobre 1901, à 8 heures du matin, place de la Gare.

A Souillac, le samedi 12 octobre, à 1 heure du soir, place de la Gare.

A Figeac, le samedi 26 octobre, à 3 h. du soir, place de la Gare.

CAHORS

Caisse d'assurances mutuelles des planteurs de tabac

Grâce aux sollicitations de M. Rey, député de l'arrondissement de Cahors, M. le ministre de l'agriculture vient d'accorder une subvention à la Caisse d'assurances mutuelles des planteurs de tabac du Lot, à Cahors.

Voici la lettre que vient de recevoir M. Rey, elle intéresse sûrement les planteurs de tabac, en raison des nombreux sinistres dont ils ont été victimes dans ces derniers temps.

Paris, le 30 septembre 1901.

Monsieur le député,

Vous avez bien voulu me recommander une demande de subvention formée par la Caisse d'assurances mutuelles des planteurs de tabac du Lot, à Cahors.

Je m'empresse de vous faire connaître que, par décision de ce jour, j'ai accordé à la société dont il s'agit, une somme de 5,000 fr. pour lui permettre d'augmenter son fonds de réserve destiné à assurer le paiement des indemnités en cas de pertes exceptionnelles.

Je suis heureux, monsieur le député, d'avoir pu ainsi donner satisfaction au désir que vous m'avez exprimé.

Agréez, monsieur le député, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'agriculture,

DUPUY.

LEURS INFORMATIONS

Une feuille cléricale annonce à ses lecteurs que M. Mazure, professeur d'histoire au lycée Gambetta, est « transféré » à Guéret.

En outre, la même feuille affirme que M. Mazure est envoyé en disgrâce.

Rectifions :

M. Mazure n'est pas « transféré » à Guéret ; il reste à Cahors.

De plus, même au cas où M. Mazure eût été envoyé à Guéret, — ce qui était vrai il y a 8 jours, — il n'allait pas en disgrâce.

M. Mazure qui est originaire de la Creuse, sollicitait depuis longtemps son envoi à Guéret, mais aujourd'hui pour des raisons personnelles, il a demandé à rester à Cahors.

Par retour du courrier, M. Mazure a été maintenu au lycée Gambetta.

Voilà donc la vérité au sujet de l'information que la feuille cléricale donne à ses lecteurs sous la charmante rubrique : « Bon débarras !! »

Le maintien de M. Mazure à Cahors rejoindra les très nombreux amis républicains que compte dans notre ville, le distingué et sympathique professeur d'histoire.

Examen du brevet élémentaire

Hier et aujourd'hui ont eu lieu les examens du brevet élémentaire pour les filles.

53 jeunes filles ont pris part à ces examens 22 ont été déclarées admissibles aux épreuves de la 1^{re} série.

Ce sont par lettre alphabétique :

Miles Balagayrie, Blazy, Bès, Colombet, Caniac, Dedieu, Delsol, Danjean, Destruel, Dumas, Fréjaville, Labelle, Lope, Mespoulhé, Pineau, Pingué, Pradié, Pradines, Lajoinie, Taleyssat, Vayleux.

Les examens continuent.

Banquet des mobiles de l'arrondissement de Cahors

Le banquet des mobiles de l'arrondissement de Cahors, aura lieu cette année le dimanche 27 octobre.

On s'inscrit jusqu'au 20 octobre, chez M. Elie Rivière, liquoriste à Cahors.

Laboratoire d'analyses agricoles

Nous croyons devoir rappeler aux cultivateurs, industriels et commerçants, que le laboratoire d'analyses agricoles, installé à l'École normale d'instituteurs, fonctionne depuis le 1^{er} octobre 1900. Il a donné, pour la première année d'exercice, des résultats sensibles. Ces résultats s'accroissent encore davantage, à mesure que tous les intéressés

comprendront mieux la nécessité d'avoir recours à l'analyse pour les guider dans leurs diverses opérations, soit qu'il s'agisse de la production ou de la consommation, de l'achat ou de la vente des produits de la terre ou de l'industrie.

Le laboratoire est outillé pour faire dès maintenant les analyses suivantes : moûts sucrés, vins, vinaigre, terres, lait, chaux, ciments et poudres à sulfater.

Incendie

Samedi, vers six heures et demie du soir, un grand feu de cheminée s'est déclaré dans la maison de campagne des Dames du Sacré-Cœur, dites Dames-Blanches, située à Belle-Vue, à 500 mètres environ de l'octroi de Labarre.

Comme le feu menaçait de prendre des proportions inquiétantes, l'alarme a été donnée par le tocsin ; mais, avec l'aide des voisins, on a pu éteindre ce commencement d'incendie sans avoir recours aux pompes.

Les dégâts sont de peu d'importance.

Mouvement de la population

Population de fait d'après le dernier recensement, 14,502 habitants. Ce chiffre comprend la garnison, composée de 1,348 hommes.

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois de septembre dernier :

Naissances légitimes, 9 ; illégitimes, néant ; garçons, 8 ; filles, 1.

Décès, 26 ; mort nés, néant ; mariages, 3 ; divorces, 1.

Les décès se répartissent de la manière suivante :

3 de moins d'un an ; néant, de un à dix-neuf ans ; 2 de vingt à trente-neuf ans ; 5 de quarante à cinquante-neuf ans ; 6 de soixante ans et au delà.

Les causes de ces décès sont :

Tuberculose des poumons, 1 ; cancer, 1 ; méningite simple, 1 ; congestion, 2 ; maladie du cœur, 5 ; pneumonie, 2 ; affection de l'estomac, 2 ; diarrhée et entérite, 2 ; débilité sénile, 2 ; autres maladies, 4 ; maladies inconnues ou mal définies, 4.

Dans ce nombre se trouvent 3 décès à l'hospice, dont deux domiciliés dans la commune et 1 de la commune de Mercuès.

Rixe

Samedi soir, vers 10 heures, un individu se présentait au commissariat de police pour porter plainte contre un autre individu qui, paraît-il, l'aurait roué de coups.

En effet, la figure de l'individu était couverte de profondes égratignures : le front, les joues, le nez ne formaient qu'une plaie ; le col de la chemise déchiré et ainsi que les vêtements étaient couverts de sang.

Voici ce qui s'était passé :

Les deux individus, nommés l'un Lapergue, l'autre Lou Rey de Nadillac, se trouvaient au restaurant Bessou, à Larroques-Arcs, où ils burent quelques consommations.

Après avoir bu et payé, ils se retirèrent du restaurant ; mais, sur la route, l'un se plaignit d'avoir payé une part plus élevée de la dépense que l'autre.

De reproches en reproches, ils en vinrent aux injures et de là bien vite aux coups.

Les deux consommateurs eurent tôt fait de s'abimer consciencieusement la figure.

La gendarmerie prévenue, après enquête a dressé contre Lapergue et Lou Rey de Nadillac, procès-verbal pour coups et blessures réciproques.

TOURNÉE D'OPÉRA-COMIQUE

Une troupe de Paris viendra nous donner prochainement une représentation de gala d'Opéra-Comique avec *Les Noces de Jeannette* et *Galatée*, ces deux chefs-d'œuvre de Victor Massé.

L'interprétation sera de premier ordre. Nous y relevons les noms de M^{lles} Alice Willem, de l'Opéra-Comique et L. Bonnard, du Théâtre-Lyrique, comme chanteuses légères et celui de M^{lle} Alice Darney qui, chose vraiment intéressante, a bien voulu se charger du rôle de *Pygmalion*.

Ce n'est pas une innovation, attendu qu'il fut créé par M^{lle} Wertheimer, la célèbre cantatrice ; il sera donc intéressant de revoir le personnage du sculpteur antique, tenu par un contralto.

La Direction s'est en outre attaché un maître bien connu, lauréat du Conserva-

toire de Paris, des artistes de l'Opéra-Populaire, de la Renaissance, etc.

Voici donc une excellente soirée en perspective. La conduite de cette tournée a été confiée à M. E. Daurelly, ex-administrateur des tournées Coquelin. C'est une assurance de plus pour le public qui n'hésitera pas à se rendre à cette représentation qui sera donnée le vendredi 18 octobre 1901 au théâtre de Cahors.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 8 octobre 1901

Naissance

Raillard Désiré-Jean-Victor, rue Sainte-Claire, 44.

Publications de mariage

Bruch Bernard, sergent au 7^me de ligne et Garrigou Léontine, modiste.

Testet François, s. p. et Hermain Germaine, s. p.

Blanc Charles, valet de chambre et Vignals Marie, cuisinière.

Mariages

Cauleille Louis, sergent-major au 7^me de ligne et Valade Honorine-Marie-Louise, s. p.

Cayre Pierre, garçon d'hôtel et Brunet, Léonie Eugénie, lingère.

Décès

Bro Pierre-Emile-Henri, 10 mois, rue de la Mairie, 3.

Constans Marie, veuve Vignoles 67, ans rue du Rempart, 19.

ASSURANCES

Compagnie Française « Le Phénix »

Sur la demande de M. Bernard Séguy, agent général de la Compagnie Française « du Phénix », assurances contre l'incendie et sur la vie, le conseil d'administration de cette grande compagnie vient d'agréer M. Jean Séguy fils, comme associé de son père dans la direction de l'agence de Cahors.

Arrondissement de Cahors

CAZALS. — Par décision récente du Ministre de la guerre M. Dufaure, gendarme à cheval de la brigade de Cazals est nommé brigadier à Catus. Nos félicitations.

CABRERETS. — Noyée. — Vendredi dernier, la famille Bousquet, de Cabicuts, a été cruellement éprouvée. Vers les 2 heures, la mère envoyait sa fille, âgée de 7 ans, puiser une bouteille d'eau au Célé, à 40 mètres de son habitation, et un instant après ne la voyant pas rentrer elle allait à sa rencontre. Quel ne fut pas son étonnement de ne pas l'apercevoir. Elle eut beau appeler, personne ne répondit. Devinant un malheur elle parcourut le rivage en poussant des cris déchirants qui attirèrent quelques personnes

occupées dans les champs. En même temps un pêcheur arrivait avec son bateau. La rivière fut fouillée toute la soirée mais sans résultats. Le lendemain les recherches poursuivies jusqu'à l'embouchure du Célé et sur le Lot n'eurent pas plus de succès; toutefois on retrouva dans la rivière à 20 mètres de l'endroit où on puise l'eau, la bouteille emportée par la jeune fille. Les recherches étaient d'ailleurs très difficiles, car après les pluies de ces jours derniers, le Célé et le Lot sont un peu gros et les eaux légèrement troubles.

Ce triste événement a profondément attristé la population qui prend une large part à la douleur indescriptible de cette malheureuse famille.

LIMOGNE. — Malgré les pressants travaux des champs, la foire de samedi a été passablement belle. Le foirail aux agneaux et aux bœufs de travail était bien garni. Il s'est traité pas mal d'affaires; les cours sont toujours fermes.

Blé, 15 à 15,25 l'hect.
Avoine, 8 fr. l'hect.
Maïs, 9 fr. l'hect.
Volaille, 0,55 et 0,60 le 1/2 kilo.
Œufs, 0,80 la douzaine.

PUY-L'ÉVÊQUE. — Nous avons précédemment annoncé que la remise du drapeau à la 89^me section des vétérans des armées de terre et de mer aurait lieu le dimanche 13 octobre courant. On nous communique aujourd'hui le programme de la cérémonie.

A 2 heures, réception à la mairie des autorités civiles et militaires.

A 3 heures, remise solennelle du drapeau par le délégué de M. le Général en chef commandant le 17^me corps d'armée, avec le concours de la société chorale de Puy-l'Évêque.

Après la remise du drapeau, défilé de la société des vétérans.

A 5 heures 1/2, grand banquet auquel assisteront M. le préfet du Lot, MM. les sénateurs et députés du département, M. le délégué du général en chef et les délégués des sections de Cahors et de Felmel.

A 7 heures 1/2 dans la salle du banquet, concert donné par l'Orphéon de Puy-l'Évêque qui fera entendre les morceaux suivants :

- 1° La Marseillaise, chant national.
- 2° Sur les Remparts (Saintis).
- 3° Salut, beau midi (L. de Rillé).

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Conseil d'hygiène. — Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Figeac se réunira mercredi 9 octobre, à trois heures du soir, à l'hôtel de la sous-préfecture. Ordre du jour : Eclairage à l'acétylène.

Dans les mines. — M. Adrien Sénégas, élève du collège de Figeac, est admis à l'école des mines de Douai.

Chambre des huissiers. — La réunion des huissiers de l'arrondissement de Figeac a eu lieu dimanche. Voici la composition

de la chambre pour l'année judiciaire de 1901-1902.

Syndic, M. Maroncle; trésorier, M. Nien-cel; rapporteur, M. Peyroles; membres MM. Labrunhie et Bessières.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Conférence. — Dimanche dernier, à 9 heures du soir, a eu lieu dans la salle de la mairie, une conférence publique sur Le Privilège des bouilleurs de cru, faite par M. Armand Delprat de l'Institut national agronomique, qui se trouve ici depuis quelques jours pour passer ses vacances dans sa famille.

Le jeune et sympathique conférencier a tenu pendant 1 heure, son nombreux auditoire sous le charme de sa parole facile, chaude et persuasive.

De vifs applaudissements ont souligné les passages les plus saillants de son discours.

Nous lui adressons nos cordiales félicitations.

A LOUER

A CAHORS

GRANDE MAISON

(Pièces vastes et bien distribuées)

AVEC JARDIN

PRIX MODÉRÉ

S'adresser au bureau du journal.

BULLETIN FINANCIER

Il s'est produit aujourd'hui quelques réalisations provoquées par les hauts cours pratiqués samedi.

Du reste les affaires sont encore très calmes aussi bien sur les fonds d'Etat que sur les valeurs minières et industrielles.

Le 3 0/0 qui clôturait à 101,12 reste à 101,05 le 3 1/2 0/0 finit à 102,05.

Le Crédit Foncier se traite à 681, le Comptoir National d'Escompte à 585, le Crédit Lyonnais à 989, et la Société Générale à 610.

Les chemins Français n'ont pas sensiblement changé, le Lyon cote 1.639, le Midi 1.312, le Nord 2.035 et l'Orléans 1.635.

Le Suez ferme à 3.897.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure est faible à 70,22, l'Italien recule à 99,35, le Portugais à 26.

Le Russe 3 0/0 1891 cote 84,30. Le Serbe 4 0/0 unifié est demandé à 66,90. Le Turc D est lourd à 23,62, et la Banque Ottomane à 517.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
6 Dim.	+ 18	+ 12	760	Pluie
7 Lundi	+ 17,5	+ 10	761	Couvert
8 Mardi	+ 14,5	+ 10,5	765	Couvert

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 125 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Variable. — Couvert. D^r HERBEAU.

ON NE PEUT LE NIER.

Il y a dans l'Emulsion Scott quelque chose que vous ne trouvez dans aucun autre remède.



Monsieur BONFILS

Les bienfaits que l'on retire de l'Emulsion Scott convainquent ceux qui l'ont employée qu'il y a dans cette préparation quelque chose la rendant supérieure à tout autre remède. Le succès de l'Emulsion Scott repose sur son mérite, et ses propriétés sont clairement révélées dans les centaines de lettres que nous publions afin de montrer ce que peut faire ce remède. Il n'y a au monde aucun remède qui lui ressemble et, conséquemment, la seule manière d'apprécier cette préparation, c'est de l'acheter et d'en faire l'essai, comme il le fut dans le cas suivant :

Marseille, le 12 juillet 1899.

Messieurs. Au moment où j'ai commencé l'emploi de l'Emulsion Scott, j'étais depuis quelque temps déjà atteint de maux d'estomac qui me faisaient beaucoup souffrir et m'avaient fait perdre l'appétit. Il m'était, en outre, impossible de dormir la nuit, car aussitôt que je me couchais j'étais pris de violents accès de toux, fréquemment suivis de vomissements. J'étais incommodé par des sueurs incessantes, je maigrissais considérablement et mon état s'aggravait de jour en jour, je ne tardai pas à devenir très anémique.

Par la lecture d'un journal j'appris les merveilleuses propriétés de l'Emulsion Scott, dont je m'empressai de faire l'emploi, et j'ai le plaisir de vous informer que grâce à l'Emulsion Scott, j'ai aujourd'hui en parfaite santé.

Veillez agréer, Messieurs, mes salutations empressées. Casimir Bonfils, 87A, rue Paradis.

Il est impossible de discuter les bienfaits obtenus par l'Emulsion Scott. Des milliers de personnes nous adressent de toutes les parties du monde des lettres racontant les guérisons les plus extraordinaires effectuées par cette préparation, et la majorité de nos correspondants nous exprime sans recherche que les autres remèdes ne peuvent lui être comparés. Aucun autre remède ne ressemble à l'Emulsion Scott, comme vous vous en rendez compte si vous voulez bien prendre le soin d'acheter la véritable que vous pouvez reconnaître à notre marque de fabrique.



Echantillon d'essai sera envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à : Delouche et Cie, 10, rue Gravel, Levallois-Perret (Seine).

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XV

Mais le temps s'écoulait et aucun changement favorable ne se produisait chez la pauvre asphyxiée. Le lieu où la malheureuse était venue accomplir son sinistre dessein, se trouvait éloigné de toute habitation; les moyens matériels de secours faisaient défaut; heureusement que la chaleur bienfaisante du soleil de juillet était dans ce cas la ressource par excellence. Une secrète angoisse commençait à envahir le cœur de Geneviève; son espérance s'affaiblissait et ses regards se portaient fréquemment sur la route par où le médecin devait venir.

Restait encore une opération à laquelle on n'avait pas eu recours, celle de la respiration artificielle. Ce moyen inconnu de ces paysans ignorants ne pouvait être pratiqué par aucun d'eux d'une façon intelligente. Geneviève n'hésite pas : c'est elle qui doit remplir cette tâche délicate.

Se débarrassant de son chapeau, elle s'agenouille auprès du cadavre, car ce corps livide et glacé a bien tous les caractères de la mort.

Un sentiment instinctif de répulsion la fait hésiter une seconde; mais s'oubliant aussitôt elle-même pour ne songer qu'à sa mission, — n'est-ce pas la Providence qui l'a placée sur le chemin de cette infortunée? — Geneviève se baisse, elle approche son doux visage de cette face immobile, appuie ses lèvres fraîches sur la bouche décolorée de la noyée et lui insuffle l'air qui manque à ses poumons; avec cet air, elle lui rend peut-être aussi la vie!... Pendant cette opération, Geneviève a tout oublié, ceux qui l'entourent, le temps qui s'écoule; elle n'a plus qu'une pensée, un désir passionné s'est emparé d'elle : arracher à la mort cette infortunée...

Tout à coup, oh ! mon Dieu ! Est-ce une illusion ? Geneviève croit sentir passer un souffle léger, presque insensible... redoublant de zèle, elle poursuit son œuvre, le cœur ému, n'osant accueillir cette faible espérance.

Cependant une fatigue dont elle ne se rend pas compte s'empare de Geneviève; sa tête est brûlante; par un geste rapide, elle écarte ses cheveux qui retombent sur son front et la gênent. Ce brusque mouvement a détaché sa coiffure, et les flots dorés de sa chevelure se répandent sur ses épaules. Au même moment, elle relève la tête; une expression radieuse et triomphante éclaire son visage. Ses yeux sont illuminés, dans son regard se lit une exaltation bien heureuse. Oui, elle ne se trompe pas, la morte a respiré!...

C'est la vie!... Alors, dans un irrésistible élan, Geneviève imprime un long baiser sur ce front d'ivoire encore froid. Cette jeune

morte qu'elle a fait revivre, cette étrangère, cette inconnue d'hier ne lui est-elle pas unie pour aujourd'hui par le sentiment le plus divin, l'amour, tel que le Christ l'a enseigné sur la terre : Aimez-vous les uns les autres.

Devant le médecin qui s'avance, les femmes se sont écartées. Geneviève est encore à genoux, sa tête est inclinée, elle épie d'un œil attentif et ravi les signes révélateurs de la vie.

Captivé par le tableau touchant qui s'offre à lui, le docteur s'arrête un instant, il n'a pas besoin d'un long examen pour voir que l'asphyxiée respire; il a tout deviné et tout compris. Et ce vieux praticien, qu'une longue expérience a dû blaser, sent une larme mouiller le bord de sa paupière.

— Brave enfant, dit-il en s'approchant. Au bruit de cette voix, Geneviève se relève vivement, et sans embarras, sans aucune préoccupation d'elle-même :

— Ah ! docteur, s'écrie-t-elle, elle est sauvée !

— Brave enfant, répète le médecin en prenant les deux petites mains de Geneviève qu'il porte à ses lèvres. Vous m'avez rendu la tâche facile; il ne nous reste plus qu'à faire transporter cette pauvre fille chez ses parents où l'on pourra lui donner les soins que réclame son état. Ne craignez rien, dit-il à Geneviève qui témoigne quelque inquiétude, tout danger est conjuré, votre œuvre est achevée.

Interpellant un jeune homme qui se tient à quelque distance :

— Mon cher monsieur Dérouville, lui dit-il, puisque le hasard vous a conduit jusqu'ici, vous allez m'aider à placer cette pauvre fille dans ma voiture et nous la transporterons chez elle.

A l'appel du médecin, au nom qu'il vient de prononcer, Geneviève a tressailli... Elle a mal entendu... Ses oreilles la trompent... Que ferait ici Pierre Dérouville?... C'est impossible... et pourtant, malgré son incrédulité, elle hésite et retarde le moment où elle se trouvera en présence de celui aux yeux duquel elle voudrait se soustraire.

Alors seulement Geneviève s'aperçoit du désordre de sa coiffure, elle sent combien elle est placée en évidence, et, la rougeur au front, elle essaie de relever ses cheveux.

Mais sans l'avoir encore vue, Pierre a deviné Geneviève; cette inconnue agenouillée, dont la taille est perdue sous le voile doré de sa chevelure, il la reconnaît. Quelle autre aurait agi avec un dévouement aussi intelligent, aussi courageux?... Ah ! le premier regard qu'il a jeté sur elle ne l'a pas trompé, il lui a révélé la supériorité de cette exquise créature, et sa valeur morale. N'a-t-elle pas tous les charmes de la femme : dévouement, affection, tendresse et loyauté?...

(A suivre).

